

XAVIER RIAUD^{*, **, *}**

**DISCUSSION AUTOUR DE LA PRÉSUMÉE IDENTIFICATION
DU CRÂNE DE HENRI IV
DISCUSSION SURROUNDING THE IDENTIFICATION
OF HENRY IV'S ALLEGED SKULL**

Résumé

Dimanche 13 mars 2011, à 20h30, était diffusé sur France 5, un documentaire où était narrée l'enquête qui aurait abouti à l'identification « *formelle* » du crâne d'Henri IV par une équipe de scientifiques dirigée par le docteur Philippe Charlier, un médecin légiste - anthropologue bien connu.

Tout au long de l'émission, des éléments ont été présentés comme étant autant de « *preuves* » de cette identification. Pourtant, avec un peu de recul scientifique et de connaissances historiques, ces éléments peuvent être contestés jetant un trouble certain sur les certitudes affichées.

Summary

On Sunday March 13th 2011, at half past eight in the evening, the French public national television channel France 5 broadcasted a documentary relating the investigation which had led to the "formal" identification of Henry IV's skull. It had been conducted by a team of scientists led by Doctor Philippe Charlier, a forensic medical examiner - a well-known anthropologist.

Throughout the programme, many factors were introduced and proved the identification. And yet, taking a scientific step back and looking at things from a distance with historical knowledge, these factors seem to be questionable. A new perspective which sowed the seeds of doubt on the showcasing of absolute certainty.

Mots-clés

Médecine légale, Histoire, crâne, Henri IV.

Keywords

Legal medicine, History, Skull, Henry IV.

Introduction

Dimanche 13 mars 2011, à 20h30, était diffusé sur France 5, un documentaire où était narrée l'enquête qui aurait abouti à l'identification « *formelle* » du crâne d'Henri IV par une équipe de scientifiques dirigée par le Dr Philippe Charlier, un médecin légiste - anthropologue bien connu. Tout au long de l'émission, des éléments ont été présentés comme étant autant de « *preuves* » de cette identification. En premier plan, apparaissait le Dr Philippe Charlier qui jouait le rôle de fil conducteur et de détective, agrémenté d'une voix off qui cherchait à étoffer l'argumentaire d'un semblant de suspens. Malgré tout, des incohérences sont vite apparues. En 2012, une seconde émission du même genre a été diffusée sur la même chaîne, cette fois présentée par un journaliste, qui s'est révélé être un proche collaborateur du Dr Charlier, qui conclut aux mêmes résultats et qui laisse en suspens les mêmes questions que la première émission. Quelque temps après, les deux hommes ont même publié ensemble un livre sur la question. A chaque fois, des arguments ont été présentés, puis développés, le tout dans un ensemble médiatique de vulgarisation qui semble cohérent, sous forme d'enquête policière tout public, aboutissant inéluctablement à l'identification du crâne d'Henri IV, selon les auteurs.

* Docteur en chirurgie dentaire, Docteur en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, Lauréat et membre associé national de l'Académie nationale de chirurgie dentaire, membre libre de l'Académie nationale de chirurgie.

** Directeur de la Collection « *Médecine à travers les siècles* » aux Editions L'Harmattan.

*** Chercheur au Centre François Viète d'Histoire des sciences et des techniques (EA 1161) – Université de Nantes.

145, route de Vannes, 44800 Saint Herblain, xavier.riaud@wanadoo.fr.

Pourtant, avec un peu de méthodologie, de recul scientifique et de connaissances historiques, ces éléments peuvent être contestés jetant un trouble certain sur les certitudes affichées. L'objectif de cette étude est d'être exhaustif dans une contre-argumentation qui ne se veut pas polémique.

Les acteurs

Le Dr Philippe Charlier est maître de conférences des universités, praticien hospitalier dans le service de médecine légale de l'hôpital universitaire Raymond Poincaré de Garches et chercheur au Laboratoire d'éthique médicale de l'université de Paris V. Il dirige une équipe pluridisciplinaire qui travaille en anthropologie, paléopathologie et pathographie. Il dirige aussi la collection « Pathographie » aux Editions de Boccard. Primé par l'Académie française et l'Académie nationale de médecine pour deux de ses livres, il aurait travaillé notamment sur les restes d'Agnès Sorel, de Foulque III Nerra d'Anjou, de Diane de Poitiers, les restes de Jeanne d'Arc (qui ne l'étaient pas) et d'Henri IV.

Stéphane Gabet, quant à lui, est un journaliste, ancien rédacteur en chef de l'émission « Secrets d'histoire » et actuel rédacteur en chef à Galaxie Presse. Ces deux hommes ont commis quelques publications majeures sur le sujet :

- 2 émissions TV sur France 5 (2011, 2012).
- CHARLIER P. & AL. (2010) — « Multidisciplinary medical identification of a French king's head (Henri IV) », in *British Medical Journal*, 341: c6805.
- CHARLIER P. & AL. (2013) — « Genetic comparison of the head of Henri IV and the presumptive blood from Louis XVI (both Kings of France) », in *Forensic Science International*, Vol. 226, Issue 1, pp. 38-40.
- CHARLIER P. & AL. (2011) — « La tête momifiée d'Henri IV. Une identification médico-légale », in *La Revue du praticien*, vol. 60, pp. 1474-1477.
- CHARLIER P. & GABET S. (2013) — *Henri IV, l'énigme du roi sans tête*, Vuibert (éd.), 156 p.

et bien d'autres de moindre importance [CHARLIER & GABET, 2013]...

Argumentaire historique

23 arguments (24 si l'on se réfère à l'historique du parcours de cette relique) ont été avancés qui identifient le crâne comme étant celui d'Henri IV formellement, puis plus récemment avec une probabilité « supérieure à 99,99% » selon Mrs Gabet et Charlier [CHARLIER & GABET, 2013].

Le corps d'Henri IV est enterré à Saint-Denis. Il est exhumé en 1793, lors des pillages révolutionnaires. Joseph Emile Bourdais, convaincu de son appartenance à Henri IV, achète pour 3 frs son supposé crâne à une vente aux enchères en 1919. A sa mort, il confie la relique à sa sœur, Mme Gaillard. A la mort de cette dernière, la relique disparaît sans laisser de trace. Elle aurait été rachetée par M. Jacques Bellanger de Chateaudun, juste avant le décès de Mme Gaillard. Celui-ci aurait écrit à Jean-Pierre Babelon de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres qui s'en serait souvenu.

Une remarque s'impose. Il n'existe pas de source directe témoignant de l'absence ou du prélèvement de la tête du cadavre d'Henri IV exhumé à Saint-Denis en 1793. Que devient ce crâne entre 1793 et 1919 alors que de nombreux témoignages attestent que le corps a été mis dans une fosse commune le 14 octobre 1793, avec d'autres dépouilles, et recouvert de chaux? A ce propos, Charlier et Gabet (2013) affirment : « *La séparation de la tête du corps par un révolutionnaire en 1793, dans le contexte d'une mutilation délibérée* » Ne sachant pas comment la tête aurait pu être prélevée, les deux hommes supputent, sans preuve historique, par simple allégation, qu'Alexandre Lenoir, grand collectionneur de reliques, aurait volé ce crâne. Qui le prouve? Les mêmes de dire: « *Enfin, on peut affirmer avec quasi-certitude que la tête a été séparée du reste du corps à l'aide d'une arme blanche, vraisemblablement un couteau ou un sabre, en tout cas un outil bien affûté. On voit assez clairement que le plan de section passe au niveau de l'extrémité inférieure du cou, entre deux vertèbres.* » Où sont les témoignages et documents historiques corroborant cette pratique sur le corps d'Henri IV? Il n'y en a pas. Pourtant, les témoins des exhumations ont été nombreux. Un seul témoignage de 1793 fait état d'un soldat ayant utilisé son sabre pour couper la moustache d'Henri IV. Si aucun témoignage n'existe de la décollation de cette tête, comment attester dès lors que la tête a bien été enlevée lors des exhumations de 1793? Et si ce n'est pas le cas, comment être sûr que le crâne de Joseph Emile Bourdais est bien celui d'Henri IV?

Effectivement, Alexandre Lenoir a bien volé des reliques royales lors des exhumations. Elles figurent dans une caisse qui a été restituée à Saint-Denis en 1898 et qui a été authentifiée comme étant de Lenoir lui-même. Voici le détail des ossements prélevés dont l'origine reste douteuse:

- Omoplate de Hugues Capet ;
- Fémur de Charles V ;
- Tibia de Charles VI ;
- Vertèbre de Charles VII ;
- Vertèbre de Charles IX ;
- Côte de Philippe le Bel ;
- Côte de Louis XII ;
- Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis ;
- Tibia du cardinal de Retz.

De plus, ses collections sont connues et répertoriées. Il n'y figure aucun crâne [ANONYME, 2012].

Enfin, il existe un véritable trafic de reliques issues de diverses exhumations dans Paris, en 1793. Les dents de Turenne, Voltaire et même Molière ont fait l'objet de ce marché noir. Un crâne royal aurait valu une fortune. Comment le dérober devant une multitude de témoins, d'autant plus que Lenoir était connu et en charge par la Constituante de veiller au patrimoine français? Déroger à sa mission lui aurait fait perdre sa tête.

Argumentaire scientifique

Il existe donc 23 arguments scientifiques [CHARLIER & GABET, 2013]. Quatre se terminent par des points d'interrogation laissant planer un doute. Aucun n'est une preuve formelle d'identification. Six seulement revendiquent une comparaison avec des éléments d'origines diverses. Ces origines sont-elles certaines?

- Arguments 1, 3, 4: Sexe masculin, leucoderme (blanc de peau), sujet anthropologiquement caucasien [CHARLIER & GABET, 2013].

Ce ne sont que des caractéristiques physiques. En aucun cas des preuves, ni des arguments en faveur d'une identification. Ne suis-je pas moi-même détenteur de ces caractéristiques ? Pourtant, je ne suis pas de sang royal.

- Argument 2: Age adulte mature. Mort à 57 ans [CHARLIER & GABET, 2013].

Il n'y a pas de datation de l'âge précise. Mature, cela ne donne aucune indication sur l'âge exact de la relique. Il n'y a pas non plus d'écart-type. Il s'agit juste d'une constatation imprécise. Là encore, ce n'est pas une preuve. Il n'y a plus de dent sur le crâne pour une datation efficace.

(Ex. : momie de Ramsès II (80 ans +/- 5 ans par la méthode de Gustafson)).

- Argument 5: Très mauvais état bucco-dentaire. Pertes dentaires ante-mortem multiples [CHARLIER & GABET, 2013].

La mauvaise dentition d'Henri IV est bien connue. Ses fluxions répétées également. Mais, le 13 mai 1610, un décret de Richelieu fait émousser toutes les dagues du palais. Richelieu est fatigué de voir les convives de ses banquets se curer les dents avec, ce qui décrit bien les bourrages causés par leurs caries et le mauvais état bucco-dentaire des contemporains (invention du couteau à bout rond). Henri IV n'est donc pas un cas isolé. Le sucre fait son apparition à la cour de France avec les pâtisseries de Marie de Médicis. Louis XIII adore faire des gâteaux et connaît aussi de gros problèmes dentaires [HÉROARD, 1989]. Dans l'émission TV, une dent du musée Tavet-Delacour est présentée comme ayant été celle d'Henri IV. Elle présente un fil d'or qui l'entoure. Le crâne a perdu en post-mortem la 28 et la 38. Cette dent est une 18. L'artifice de prothèse serait daté de la première moitié du XXe siècle selon Charlier lui-même [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. Pourtant, elle est montrée comme appartenant à Henri IV dans l'émission TV. Les détenteurs de prothèses dentaires (fil d'or + dent) contemporains d'Henri IV sont connus (Henri III, Diane de Poitiers). Souvent raillés dans des poèmes satiriques pour cette raison ou présentés dans des chroniques diverses [RIAUD, 2011]. Babelon dans son *Henri IV* (1982) a découvert un document de 1576 qui indique 20 sols par mois pour des cure-dents en bois de lentisque à l'usage du roi de Navarre dont il fait une grande consommation et en 1581, le registre de la Chambre des Comptes de Pau porte qu'il a été alloué à l'argentier 15 livres, 15

sols pour de « *l'or pour plomber les dents du Roy.* » De même, il a été remis à maître Pierre, chirurgien, un cautère d'or qui pèse 5 écus et la façon, 15 sols. En 1576, il est au château de Nérac, avec son épouse, Marguerite de Valois. Pour la séduire, « *il s'approvisionne de poudre d'or pour rendre ses dents plus éclatantes et ses sourires plus irrésistibles* [BABELON, 1982]. »

De 1579 à 1582, des achats comme de l'or pour plomber les dents prouvent l'existence de soins corporels chez le futur Henri IV. Ces achats se sont relâchés peu à peu après le départ de Marguerite de Valois, vers 1582 [ARCHIVES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES (sans date)]. Si Babelon trouve de telles archives, alors pourquoi rien sur une prothèse dentaire? Cette dent est donc discutable et ne doit pas servir d'élément de comparaison.

- Argument 6 : Pilosité rousse avec canitie (cheveux blancs partiels) confirmation histologique. Pigmentation rousse post-mortem surajoutée liée au plomb du cercueil ;

Argument 7 : Cheveux coupés à ras/cassés à ras [CHARLIER & GABET, 2013].

La tête de Bourdais est presque chauve ou imberbe. Si des prélèvements capillaires ont été effectués par Lenoir, ce qu'il reconnaît lui-même, ils n'expliquent pas que le crâne soit chauve, le portrait de Lenoir (1793) fait lors de l'exhumation étant sans équivoque sur sa chevelure abondante. D'ailleurs, selon lui, ces échantillons prélevés étaient « *petits* ». Jeune, Henri IV a les cheveux blonds-roux. Vieux, tous les portraits le font apparaître les cheveux gris ou blancs. Pas roux [RIAUD, 2011].

- Argument 8 : Présence de résidus de plomb témoignant d'un séjour prolongé dans un contenant plombé [CHARLIER & GABET, 2013].

Cet argument peut-il être considéré comme une référence. En effet, le corps d'Henri IV, si tant est qu'il s'agisse bien de son crâne, a-t-il été le seul à être inhumé dans un cercueil de plomb ? La réponse me semble évidente [RIAUD, 2011]. En outre, après les exhumations de 1793, son corps est enterré dans une fosse commune, ce qui remonte à plus de 200 ans.

- Argument 9 : Homogénéité isotopique (plomb) entre les échantillons de Pontoise et de la tête [CHARLIER & GABET, 2013].

Le Dr Joël Poupon, biologiste toxicologue à l'hôpital Lariboisière de Paris, explique au docteur Charlier que les échantillons prélevés sur le crâne et sur différentes reliques attribuées à Henri IV du musée Tavet-Delacour, « *ont tous le même profil isotopique, et vraisemblablement la même source et la même origine de plomb.* » Les résultats de cette expérience sont étrangement absents de l'article du British Medical Journal et, dans le « Supplementary material », le Dr Charlier met un sérieux bémol à son enthousiasme télévisuel. « *Des analyses élémentaires ont été effectuées sur des échantillons provenant du crâne et des reliques de Henri IV de Pontoise. Elles ont révélé la présence de grandes quantités de plomb dans la plupart des échantillons, provenant probablement d'un cercueil de plomb utilisé à l'époque pour l'inhumation des personnages aristocratiques. Le fait que des composés de plomb produits par la dégradation du cercueil se déposent sur les restes est un phénomène ostéo-archéologique bien connu. Les rapports isotopiques du plomb étaient très similaires au sein et entre les deux groupes (tête et échantillons de Pontoise), avec un chevauchement de la marge d'erreur (à deux écarts-types). C'est pourquoi on peut seulement conclure que les deux sources de plomb ont une composition isotopique similaire* [CHARLIER, 2010 ; DELORME, 23/04/2013]. »

Après avoir examiné le « Supplementary material » précédemment cité, le Pr Eric Marcoux de l'Institut des sciences de la Terre de l'université d'Orléans affiche une certaine conviction. Il est l'auteur notamment d'*Isotopes du plomb et paragenèses métalliques, traceurs de l'histoire des gîtes minéraux* [...], Orléans, Éditions du Bureau de recherches géologiques et minières, 1987 [DELORME, juin 2013]. « *Il n'y a effectivement aucun résultat de géochimie isotopique Pb de mentionné, seulement la conclusion que « les deux sources de plomb sont identiques », mais aucune donnée ne vient l'étayer. Dans ces conditions, il faut croire l'auteur sur parole. À moins que dans ce type de publication historique, que je ne connais pas bien, il ne soit pas nécessaire de faire état de tous les résultats très techniques. Je peux quand même vous donner les éléments suivants. Les mesures isotopiques ont été réalisées par un quadripôle ICP/MS, appareil très performant mais (pour l'instant) bien moins précis que le TIMS (spectrométrie de masse) en matière de mesures isotopiques. L'incertitude donnée par les auteurs pour l'ICP/MS est de 0.19 à 0.50 %, ce qui est très bon pour ce type de méthode, mais pour les mesures isotopiques, elle est 5 à 10 fois meilleure avec le TIMS. Les*

auteurs signalent une similitude isotopique à 2 SD près (soit 0,38 à 1 % près). Compte tenu des légères différences isotopiques existant en France entre les différentes mines (en gros le rapport usuel $^{206}\text{Pb}/^{204}\text{Pb}$ varie de 18,20 à 18,60) cette incertitude est trop forte pour espérer établir des parentés fiables entre deux ou plusieurs échantillons. En conclusion, l'absence de rapports isotopiques publiés est très dommageable et ne permet pas d'avoir un avis clair sur la fiabilité des conclusions proposées par les auteurs. À titre personnel je suis très sceptique, car la méthode de géochimie isotopique du plomb me semble inadaptée pour établir la filiation, extraordinairement fine, souhaitée. En premier lieu, parce que la signature isotopique du plomb n'est absolument pas spécifique d'un individu, et, dans le cas où elle le serait, la méthode analytique n'est pas assez précise pour étayer solidement d'autres méthodes plus pertinentes exposées dans l'article, mais pour lesquelles je n'ai aucune compétence [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

- Argument 10: Lésion cutanée hyperpigmentée sur l'aile droite du nez. Lésion attestée sur de nombreux portraits, sculptures et exemplaires de masques mortuaires (naevus) [CHARLIER & GABET, 2013].

Certains portraits font effectivement apparaître un naevus (7 selon Charlier), mais de nombreux autres ne le font pas. Sur les 38 portraits présents sur *Gallica*, un seul fait apparaître un naevus. De plus, le masque mortuaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, moulé sur le cadavre du roi le lendemain même de sa mort, ne présente aucun naevus, alors que d'autres détails très précis y figurent [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013].

- Argument 11: Cicatrice osseuse maxillaire ancienne Traumatisme lié à la tentative d'assassinat par arme blanche par Jean Châtel le 27 décembre 1594 [CHARLIER & GABET, 2013]?

À propos de la cicatrice osseuse palatine, aucun des textes mentionnant l'attentat de Jean Châtel du 27 décembre 1594 ne fait état d'une pénétration osseuse de la lame du couteau. Ainsi, Pierre de l'Estoile témoigne : « *Le coup porta sur la lèvre haute du costé droit et lui coupa une dent* [DE L'ESTOILE P., 1741]. » Henri IV lui-même raconte cette agression dans les lettres envoyées aux communes pour les rassurer sur son état de santé. « ... *Un jeune garçon, nommé Jean Châtel, (...) s'avança sans être quasi aperçu et nous pensant donner dans le corps du couteau qu'il avoit ; le coup parce que nous nous étions baissés pour relever les dits seigneurs de Ragny et de Montigny, qui nous saluaient, ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du côté droit et nous a entamé et coupé une dent* [BABELON J.-P., 1982]... » Récapitulons, le couteau devait frapper le cou, mais Henri IV bouge, ce qui signifie que son auteur n'a pas le temps de corriger son geste. Autrement dit, ce dernier arrive au contact de la bouche en bout de course. Il fend la lèvre supérieure. Le 5 janvier 1595, selon Babelon, le Béarnais est vu avec encore un emplâtre sur la bouche. Le coup est suffisamment violent toutefois pour faire exploser une incisive centrale. Nulle part, il n'est mentionné de pénétration de la lame de couteau dans l'os, ce qui aurait abouti en finalité à une blessure beaucoup plus sérieuse et invalidante. Dans ce cas, le roi aurait-il eu la force d'écrire aux communes le jour même ou dans les jours suivants ? De plus, où se trouve sur la pièce osseuse présentée, l'alvéole avec sa racine de l'incisive fracturée qui pourrait toujours être présente dans l'os maxillaire [RIAUD, 2011]?

Charlier lui-même s'interroge: « *Tout d'abord, la cicatrice à la lèvre existe-t-elle vraiment sur cette momie ? [...] Ce que ne dit pas Henri IV, mais ce qu'a consigné l'un de ses chroniqueurs, Pierre de L'Estoile, c'est que son chirurgien a tenté de lui recoudre la bouche avec deux points de suture. Mais le premier fut si douloureux qu'il refusa le second et garda jusqu'à sa mort une vilaine balafre. [...]* »

Selon Charlier toujours: « *Joseph Émile Bourdais le brocanteur croyait donc voir la marque de cette blessure sur la lèvre supérieure droite. Mais avec la loupe binoculaire, à cet endroit, on ne remarque rien, hormis un simple petit bourrelet et une large section de la peau au niveau de la face latérale du cou. Rien à voir avec une blessure, Bourdais s'était mépris : il s'agit d'une trace de la décollation, donc survenue bien après la mort de l'individu* [CHARLIER, 2010]. » Ne trouvant rien à droite, Charlier se rend donc à gauche et constate une lésion sur l'hémi-maxillaire gauche (signalé dans le *British Medical Journal*) [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. Seulement, Henri IV lui-même écrit dans une lettre officielle le 27 décembre 1594 (jour même de l'attentat) aux villes du royaume, pour les rassurer, qu'il a été « *blessé à la lèvre supérieure droite* » [DE L'ESTOILE P., 1741].

- Argument 12: Lobe d'oreille droite percée. Boucle d'oreille du côté droit attesté par au moins un portrait conservé au musée de Chantilly [CHARLIER & GABET, 2013].

Dans l'émission TV, Babelon lui-même – qui connaît Henri IV mieux que personne – avoue d'abord sa perplexité devant cette oreille perforée, puisqu'il va jusqu'à déclarer : « *Je crois qu'aucun portrait, à moins que je ne me trompe, aucun portrait ne le présente avec des boucles d'oreilles* ». Effectivement, la quasi-totalité des tableaux, gravures et statues représentant le Vert Galant, ne comporte aucun ornement auriculaire [RIAUD, 2011]. Ainsi, le site en ligne *Gallica*, bibliothèque numérique de la Bnf, présente seize portraits gravés de Henri IV datant du XVI^e siècle et vingt-deux du XVII^e siècle [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. Aucun d'entre eux ne montre le roi portant une boucle d'oreille. Même lors de sa semi-captivité à la cour de France, entre 1572 et 1576, le jeune roi de Navarre ne semble pas avoir succombé à cette mode. Henri III lui en porte une [RIAUD, 2011]. Charlier et Gabet exhument une gravure des fonds du musée Condé de Chantilly [CHARLIER & GABET, 2013]. Or, cette œuvre de fantaisie du graveur Jean Ganière (ca 1615-1666) est assez largement postérieure à l'assassinat du roi. Cette gravure appartient à la même série que celles du roi Charles I^{er} d'Angleterre et de son épouse la reine Henriette-Marie, datant des années 1635-1640, et marquées elles aussi « *Ganière excudit [Ganière l'a fabriquée]* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. » Mme Nicole Garnier-Pelle, conservateur général du Patrimoine chargé du musée Condé, en dit : « *De toutes nos collections qui comportent plusieurs dizaines de portraits d'Henri IV, tant tableaux que dessins ou sculptures, et 59 gravures (...), je ne connais qu'une gravure où il porte un anneau à l'oreille, c'est celle que j'ai montrée [durant le documentaire de MM. Belet et Gabet], l'estampe P-352, publiée par Ganière, mais elle n'a sans doute pas été réalisée d'après le modèle et ne constitue pas une preuve du port d'un anneau par le roi ; cette mode a pu être reproduite par le graveur de sa propre initiative* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. » Ainsi, des centaines et des centaines de portraits représentent un Henri IV sans boucle d'oreille. Une recherche dans les alcôves d'un musée a dévoilé une unique lithographie de notre roi présentant une boucle d'oreille qui a aussitôt été décrétée comme étant une preuve. Pour que cela puisse être, il aurait fallu une proportion équitable de peintures le montrant avec ou sans cet artifice. Or, il n'en est rien. N'est-ce pas plutôt une fantaisie d'un auteur qui aurait voulu se démarquer des autres en ajoutant ce bijou au roi [RIAUD, 2011]?

- Argument 13: Datation au C14 correspondante. Fourchette entre 1450 et 1640, pour un décès survenu en 1610 [CHARLIER & GABET, 2013].

La datation au carbone 14 convient d'un écart-type de 200 ans. C'est considérable d'un point de vue historique et même sur un plan scientifique, car cela n'offre aucun caractère de précision temporelle. Ainsi, Henri IV est mort en 1610. Cent ans avant, cela nous amène en 1510. Le roi était François I^{er}. Cent ans plus tard, soit 1710, le roi était Louis XIV. Trois époques résolument différentes, incomparables. La fourchette établie selon le scientifique missionné par Philippe Charlier était 1450-1640, soit aux deux extrémités, Charles VIII/ Louis XII – Louis XIII. Cet argument peut-il être pris au sérieux [RIAUD, 2011]?

- Argument 14 : Superposition anatomique satisfaisante sur masque mortuaire. Exemplaire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève ;

Argument 15 : Superposition satisfaisante sur portrait par Barthélémy Tremblay (Pau). Sculpture jugée particulièrement ressemblante par les contemporains (mêmes points de comparaison anatomique) [CHARLIER & GABET, 2013].

Concernant le masque mortuaire, celui-ci ne reproduit que les traits centraux du visage, comme l'explique Jacques Guillemeau, chirurgien chargé du rapport d'autopsie d'Henri IV, le 15 mai 1610, puis de l'embaumement. Celui-ci en dit : « *Le visage ainsi bien formé, [le sculpteur] faict & y adjouste le reste de la teste, laquelle il proportionne au naturel [...]. (Les œuvres de chirurgie (1612)).* » Dans son article dans *La revue du praticien*, Charlier ne cite pas cette superposition, l'identification ayant été annoncée en 2010 [CHARLIER, 2011]. Pour quelle raison?

La statue en marbre d'Henri IV, à laquelle notre chercheur se réfère, a été réalisée par Barthélémy du Tremblay et finie, après sa mort survenue en 1629, par son gendre, Germain Gissey. Henri IV étant mort en 1610, elle a été terminée plus de 20 ans après [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. En outre, le portrait-robot établi par M. Jean-Noël Vignal, officier de police judiciaire, semble très imprécis. Ce dernier au cours de l'émission affirme qu'il s'agit tout au plus « *d'un sosie* » [RIAUD,

2011]. Une simple comparaison entre le portrait-robot obtenu à partir de la tête Bourdais et une toile représentant Henri IV jeune et imberbe souligne des dissemblances. Les yeux de la tête Bourdais sont trop rapprochés, la lèvre supérieure trop charnue, la mâchoire trop large alors que le Navarrais avait le menton assez fin – ce que ne laisse plus deviner la barbe taillée « en rond » du roi vieillissant. Enfin, le nez est beaucoup trop court, alors que celui du roi tombait presque au niveau de la lèvre supérieure, comme le confirme le masque de 1610 [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. Charlier dans son article dans *La revue du Praticien* admet des limites aux superpositions faciales et mentionne le Pr Franco Rollo, professeur d'anthropologie, expert mondialement reconnu de cette technique [CHARLIER, 2011].

Selon Charlier, « *Limite des superpositions faciales. La bouche de la tête momifiée étant ouverte, la comparaison des superpositions faciales n'a pas pu se faire de façon complète, comme signalé par Franco Rollo. Nous n'avons en pratique tenu compte non pas des 12 points anatomiques réglementaires, mais uniquement de ceux de l'hémi-visage supérieur : courbure du front, glabelle, racine des os propres du nez, base du nez, positionnement maxillaire médian, point inter-incisivaire supérieur. Sur ces 6 points, l'information importante dans notre étude était de pouvoir exclure (ou non) l'identité proposée. Un point de discordance (sur 6 comme sur 12) aurait éliminé cette identification* [CHARLIER, 2011]. » Contacté en 2011, Franco Rollo précise concernant cette reconstitution: « *Comparaison entre le crâne et le masque funéraire du roi. La méthode (travail d'Austin-Smith et Maples, 1994) prescrit qu'on examine 12 points anatomiques en regardant le crâne (et la tête du sujet) de côté (norma lateralis) et autres 12 points en le regardant en avant (norma frontalis). Charlier et ses collègues font seulement l'examen de côté. Cela habituellement voudrait dire qu'on a 12 points de confrontation* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. » Selon le Pr Rollo, « *Ici, malheureusement, on n'a pas le moulage de l'entière tête mais seulement celui du visage. En plus la mâchoire inférieure du crâne est ouverte, par contre celle du masque est serrée. Tout cela signifie qu'on n'a plus 12 points à disposition, mais seulement 3 ou 4 placés entre le front et le nez. Ici la peau et les tissus mous sont très minces, donc le profil du crâne devrait suivre d'une manière exacte le profil du masque. Tout le monde peut voir que ce n'est pas ainsi. Le front et le nez du crâne ne suivent pas le front et le nez du masque. On doit forcément conclure que le crâne et le masque appartiennent à des hommes différents* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. » Le Pr Rollo poursuit : « *On ne peut se servir d'une statue ou d'une peinture pour établir l'identité d'un crâne ancien, car la statue ou la peinture sont toujours, dans une certaine mesure, le produit de l'inspiration d'un artiste. Par conséquent, la comparaison (faite avec précision, bien sûr !) entre un crâne et une statue ou une peinture donne toujours un résultat négatif. C'est précisément le cas de la statue du château de Pau. Par contre, si nous avons le crâne d'un personnage historique dont nous sommes absolument sûrs de l'identité, nous pouvons nous servir du crâne pour vérifier si un portrait (par le dessin, la peinture, la gravure) est, ou non, ressemblant* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. » Après plusieurs expériences de superposition du crâne avec le masque, le Pr Rollo (16 janvier et 27 février 2011) affirme avec certitude : « *J'ai déjà fait quelques expériences de superposition qui m'ont confirmé que crâne momifié et masque ne peuvent appartenir au même sujet* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

- Argument 16: Reconstitution crânio-faciale satisfaisante [CHARLIER & GABET, 2013].

Henri IV est mort en 1610. Son corps est exhumé en 1793. Les textes le décrivent « *la bouche fermée* ». Charlier nous présente un crâne la bouche ouverte et précise qu'il aurait été ouvert lors de la profanation « *pour extraire des dents.* » « *Quant à la bouche ouverte, cela fausse la reconstitution par ordinateur et invalide le tout, car la tête aurait été embaumée avec la bouche ouverte. Qui peut croire qu'il est possible d'ouvrir la bouche à un cadavre tout sec après 183 ans de sommeil ? De plus, qui a déjà vu un masque mortuaire au plâtre réalisé sur un cadavre la bouche ouverte* [RIAUD, 2011 ; DELORME, 23/04/2013, DELORME, juin 2013] ? »

La reconstitution crânio-faciale a été réalisée par l'infographiste Philippe Froesch, spécialiste des reconstitutions en 3D, directeur du studio Visualforensic, installé près de Barcelone. Jean-Pol Beauthier affirme des réalités sur les limites de cette technique: « *Toutes ces techniques [d'identification reconstructive crânio-faciale] sont difficiles et réservées à des laboratoires spécialisés. En effet l'épaisseur des tissus mous en certains points anthropologiques ne résume aucunement les problèmes et les difficultés de ces méthodes, car le plus important est sans doute la*

relation et l'équilibre entre les parties nobles du visage. De plus le visage montre des variations subtiles, qui en font toute la personnalité. Il est impossible que tous les points cutanés soient déterminés ou estimés correctement par les points osseux anthropologiques. Enfin, il faut souligner que nous manquons cruellement de validations scientifiques dans tous ces domaines : seule la superposition faciale a fait l'objet de travaux scientifiques suffisamment élaborés. Les succès isolés publiés après reconstruction faciale ne préjugent pas de l'origine du succès (ressemblance, opportunité, hasard...) et la recherche scientifique doit impérativement se poursuivre dans ce domaine [BEAUTHIER, 2008 ; DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

Si le résultat est impressionnant et ne peut pas laisser indifférent, peut-on considérer cette reconstitution crânio-faciale par ordinateur assisté comme une preuve scientifique pour autant?

- Argument 17: Présence de noir d'ivoire à la base du cou (pigmentation respectant la face). Charbon déposé sur la peau du défunt, pour absorber les humeurs cadavériques, selon le procédé décrit par Pierre Pigray, embaumeur d'Henri IV [CHARLIER & GABET, 2013].

Nulle part Pigray évoque l'usage de « *charbon animal déposé sur la peau épargnant le visage, pour absorber les humeurs cadavériques.* » Et certainement pas dans son *Epitome præceptorum medicinæ chirurgiæ* [PIGRAY, 1612]. Il ne parle jamais de « noir d'ivoire », c'est à dire de charbon obtenu par calcification d'ossements d'animaux. Il semble bien par contre que « *les cendres filtrées et tamisées* » dont il fait état soient d'origine végétale. Mais, l'emploi de cendres de bois dans le processus d'embaumement n'est pas spécifique de Pigray. Tout comme les écrits de l'époque d'autres médecins, et notamment Guillemeau, Pigray recommande de l'asperger ensuite « *tant dedans que dehors* » d'un baume composé de poudre de myrrhe, d'aloès, d'aristoloches, d'iris de Florence, etc., avant de l'envelopper dans une toile cirée. Aucun auteur ne recommande jamais l'usage de cendres animales. Au contraire, il est toujours préconisé l'emploi d'aromates ou d'épices en plus de minéraux comme la chaux, le sable, le plâtre, l'alun ou le sel. Cette trace noire à la base du cou semble donc étrangère à toute provenance royale de cette relique. Pigray, présent lors de l'autopsie d'Henri IV, n'est pas celui qui l'a fait. Chirurgien, et non médecin, tout comme Jacques Guillemeau, il est l'élève d'Ambroise Paré dont il suit les préceptes. Ce dernier recommande: « *De chaux éteinte, de cendre commune ou de chêne* [MALGAIGNE J.-F., 1841 ; DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

- Argument 18: Absence de sciage de la voûte crânienne [CHARLIER & GABET, 2013].

L'autopsie du roi a lieu le 15 mai 1610 en présence de 14 médecins et de 11 chirurgiens. Parmi eux, Pigray et Guillemeau. L'embaumement est fait dans la foulée. Tous deux sont des élèves d'Ambroise Paré. Guillemeau recommande deux techniques d'embaumement qui réclament toutes les deux, une crâniotomie [GUILLEMEAU, 1612]. Dans le tome 4 de son *Epitome præceptorum medicinæ chirurgiæ* (1612), Pigray préconise aussi une craniotomie. Nulle part, il a été dit que Pigray aurait été l'embaumeur exclusif d'Henri IV. De plus, son livre ne mentionne jamais un quelconque art des Italiens. Pigray y affirme : « *Or le moyen en est tel, il faut ouvrir le corps, vider tous les ventres, tant inferieur, superieur, que moyen, & conserver les parties internes en un vaisseau à part.* » Le ventre supérieur est évidemment le crâne [PIGRAY, 1612].

Les techniques d'embaumement incluant la crâniotomie selon les procédés d'Ambroise Paré ont été employées pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Ils ont été appliqués quasi systématiquement pour la descendance ou la parenté d'Henri IV. Le dernier à avoir bénéficié de ces techniques est Louis XVIII en 1824. Quant à « l'art des Italiens », il n'existerait pas, la crâniotomie étant largement pratiquée également en Italie [DELORME, 23/04/2013, DELORME, juin 2013]. Un seul livre fait état d'un art des Italiens. Reynar Solenander (1524 - ?), médecin allemand, dans ses *Consiliorum medicinalium*, le mentionne, mais signale aussi la crâniotomie qui est faite alors.

Alexandre Lenoir rapporte: « *Le corps de ce prince s'est trouvé dans une telle conservation, que les traits de son visage n'étaient point altérés. Il fut déposé dans le passage des chapelles basses, enveloppé dans son suaire, qui était également conservé. Chacun eut la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14, qu'on le porta dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il est resté jusqu'à deux heures après midi, et il fut transporté de là dans le cimetière dit de Valois, ensuite dans une grande fosse creusée dans le bas, à droite, du côté du nord. Ce cadavre, considéré comme momie sèche, avait le crâne scié, et contenait, à la place de la cervelle, qui en avait été ôtée, de l'étope,*

enduited d'une liqueur extraite d'aromates, qui répandait encore une odeur tellement forte, qu'il était presque impossible de la supporter [LENOIR, 1803 ; DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

Un autre témoin de l'exhumation n'est autre que le dramaturge Georges Duval qui publie ses *Souvenirs de la Terreur de 1788 à 1793* en 1841-1842. Il a 16 ans lors des profanations de 1793. Dans son témoignage, il atteste notamment : « ... *Du reste, le corps était dans un état de conservation parfaite : la barbe en éventail, ointe de parfums, formait un tout compacte, et les traits étaient tellement reconnaissables, que si la peau n'eût été de la couleur d'un parchemin sec, on aurait pu s'imaginer Henri IV simplement endormi. La partie supérieure du crâne ayant été enlevée, on trouva une éponge imbibée d'aromates occupant la place du cerveau, et qui exhalait encore une odeur assez suave* [DUVAL, 1841-1842 ; DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]... » Rappelons que le crâne de Bourdais n'a pas subi de craniotomie et dispose toujours de son cerveau.

- Argument 19: Dépôts végétaux intrabuccaux et dans les fosses nasales. Embaument par apport de produits odorants [CHARLIER & GABET, 2013].

Pendant deux siècles, la momie d'Henri IV est demeurée enfermée dans un double sarcophage de plomb et de bois, serrée dans son linceul, bourrée de substances si odoriférantes. A l'ouverture de son tombeau (1793), Alexandre Lenoir a affirmé : « *Il s'évapore une exhalaison très forte d'aromates* ». Lors de l'émission TV, deux créateurs de parfum renommés, Mme Sylvaine Delacourte – de la maison Guerlain – et M. Jean-Michel Duriez – de chez Jean Patou/Rochas – sont missionnés pour sentir le crâne. Sans résultat probant, puisque la tête sent simplement le vieux cuir, sans « *odeur d'épices, ou d'aromates ou de baumes*. » La société IFF – International Flavors & Fragrances Inc – qui possède des laboratoires à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), a procédé ensuite à une analyse moléculaire organique de la momie. Après passage au détecteur de particules, le chimiste Dominique Favier, spécialiste des parfums et saveurs, confirme l'absence de substances végétales témoignant d'un embaumement. Dans l'émission TV, Charlier affirme : « *Donc a priori, cette tête, elle n'a pas été embaumée, ou alors c'est un embaumement, une momification on va dire naturelle, spontanée. Ça complexifie quand même l'identification, parce qu'on n'a pas une référence classique*. » Plus loin, le même Charlier ajoute : « *Quand on examine au fibroscope à travers les deux orifices nasaux, on se rend compte qu'il n'y a pas de grains de poivre par exemple, il n'y a pas de résidus métalliques, il n'y a pas de résidus végétaux ni quoi que ce soit* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

- Argument 20: Empreinte de bandelette [CHARLIER & GABET, 2013].

Alexandre Lenoir a fait le portrait d'Henri IV, une fois débarrassé de ses « *bandelettes* ». Est-ce une preuve de l'identification du crâne d'Henri IV pour autant? De nombreuses momies ont été « *bandelettées* » tout autant [RIAUD, 2011].

- Argument 21: Présence de résidus de moulage de type ancien sur le visage, témoignant de la réalisation d'un masque mortuaire [CHARLIER & GABET, 2013].

La pratique d'un masque mortuaire est une pratique classique dans le cadre de funérailles royales. Il existe plusieurs tirages en cire ou en plâtre pour ce qui est d'Henri IV, le plus ancien étant celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il ne faut pas confondre ces moulages avec les différentes effigies de cire réalisées par des sculpteurs, en relation avec le mannequin figurant le roi défunt placé sur son cercueil durant la période d'exposition publique jusqu'au transfert à Saint-Denis. Au XXe siècle, Joseph Emile Bourdais se serait employé à faire un masque mortuaire sur ce crâne, pour tenter d'avoir un résultat proche de celui d'Henri IV. De plus, ce crâne momifié aurait servi de modèle anatomique à la sculptrice Nallet-Poussin qui l'aurait acquis aux alentours de 1893. On ne peut pas accorder de crédit, me semble-t-il, à cet argument [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013].

- Argument 22: Section du cou par arme blanche (décollation de 1793) [CHARLIER & GABET, 2013].

Les témoignages assemblés montrent que tout ce qui a entouré les restes d'Henri IV, depuis l'ouverture de son cercueil (12 octobre) jusqu'au placement du cadavre dans de la chaux vive (14 octobre) dans une fosse publique, s'est déroulé en présence d'un vaste public. Dans de telles conditions, à quel moment la tête aurait pu être prélevée ? Et par qui ? Pas de témoignage [LENOIR, 1803 ; DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013].

- Argument 23 : Profil génétique commun avec le sang de Louis XIV (STR, chromosome Y, 6 loci). Lien patrilinéaire direct entre Henri IV et Louis XVI sur 7 générations [CHARLIER & GABET, 2013].

Première étude en 2010: Charlier découpe, dans un premier temps, un fragment de muscle à l'extrémité du cou de la momie, ainsi que des fibres du doigt desséché conservé au musée Tavet-Delacour de Pontoise. Il prélève des phanères sur le reliquaire Vivant-Denon à Châteauroux et d'autres conservés au musée de Pau (origine douteuse). Trois éléments de contrôle sans aucun rapport avec Henri IV y sont adjoints : des cheveux d'une momie égyptienne, de la plèvre d'une préparation anatomique du XIIIe siècle, et un morceau de coton taché de sang, essuyé sur le couteau d'une guillotine, datant du XIXe siècle. L'analyse est faite par l'Institut médico-légal de la Faculté de médecine de Strasbourg et le Centre de géogénétique du muséum d'histoire naturelle du Danemark de l'université de Copenhague. Le résultat est sans appel. Il n'y a aucun ADN exploitable [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013].

Deuxième étude en 2012: Charlier récupère un échantillon du « *plus profond de la gorge de l'individu* » pour une comparaison avec du sang séché de Louis XVI qui aurait été récupéré directement sur l'échafaud en 1793. L'analyse est faite cette fois par l'équipe catalane du professeur Carles Lalueza-Fox. Le 31/12/2012, dans *Forensic Science*, une concordance est trouvée entre le crâne de Bourdais et le sang de Louis XVI [CHARLIER P. & AL., 2013].

Une étude parallèle a été menée par le Dr Olivier Pascal, expert en empreinte génétique, agréé par la Cour de Cassation et président de l'Institut français des empreintes génétiques, et par le Pr Jean-Jacques Cassiman, professeur émérite de l'université de Louvain en Belgique [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. Voici leurs conclusions. « *Une publication récente a montré une ressemblance entre le chromosome Y caractérisé à partir de la tête momifiée et celui du sang provenant de la gourde. La conclusion immédiate a été d'authentifier, par ce résultat, à la fois la tête et le sang. La première difficulté vient de l'absence de référence parfaitement fiable. Ni la tête, ni le sang ne peuvent être authentifiés. Les indices provenant des recherches historiques ne peuvent constituer à eux seuls des preuves fiables. Il est donc très surprenant qu'à partir de deux inconnues les chercheurs puissent obtenir deux certitudes simplement par la coïncidence d'une empreinte génétique. En mathématique, la résolution d'une équation à deux inconnues nécessite d'avoir au moins deux équations contenant les deux inconnues, ce qui n'est pas le cas ici. La deuxième difficulté vient des résultats scientifiques eux-mêmes. Tout d'abord de par le support utilisé pour la comparaison, le chromosome Y. La fiabilité de l'identification médico-légale repose sur la caractérisation des chromosomes non sexuels, l'identification par le chromosome Y étant réservée à des cas particuliers. Les caractéristiques du chromosome Y sont partagées par tous les individus d'une même lignée paternelle, mais aussi par des individus qui n'ont aucun lien familial. Le chromosome Y n'est pas spécifique d'un individu mais d'un groupe d'individus. Cela signifie que la concordance si elle est affirmée, pourra révéler un lien par la lignée paternelle ou être le fait du hasard. D'autre part les résultats publiés dans la revue internationale sont surprenants. Les tableaux présentés montrent que le chromosome Y n'a pu être que partiellement caractérisé pour la tête et qu'il existe deux différences entre le chromosome Y de la tête et le chromosome Y du sang, ce qui scientifiquement conduit à exclure une concordance entre les deux chromosomes Y. Obtenus dans un dossier criminel de tels résultats ne permettrait pas la mise en cause d'un individu. Au vu de l'ensemble de ces arguments, il serait présomptueux d'affirmer que la tête est celle d'Henri IV et le sang celui de Louis XVI* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

De plus, Delorme ajoute : « *L'ADN utilisé pour la comparaison aurait été celui des régions variables du chromosome Y. Or, plusieurs personnes dans la population générale peuvent avoir le même chromosome Y sans pour cela être apparentées. Par ailleurs, l'étude n'a déterminé au total que sept allèles (variantes d'un gène), dont deux diffèrent avec le sang attribué au descendant de Henri IV. Dans notre pratique quotidienne pour les affaires criminelles, ces deux différences sont suffisantes pour exclure un lien de parenté par la lignée paternelle. Quand bien même l'identité serait parfaite entre l'ADN du chromosome Y du sang et l'ADN du chromosome Y du crâne, il serait impossible d'affirmer que le sang est celui de Louis XVI et le crâne celui de Henri IV par absence d'élément de référence* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

L'ADN mitochondrial de la tête de Bourdais a donc été mis en évidence. S'il s'agit d'Henri IV, il doit correspondre à celui de sa parenté en ligne exclusivement féminine. Après une étude généalogiste poussée, une ligne matrilineaire aboutit à l'actuelle reine Anne de Roumanie. Sa signature ADNmt a été établie dans le cadre d'une étude sur le faux dauphin Naundorff (1998). Après comparaison des

deux ADNmt par le Pr Cassiman, une conclusion s'impose : « *Les porteurs de cet ADN ne peuvent être apparentés* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013]. »

Un aspect historique doit être rappelé enfin: Henri IV a eu pas moins de 30 bâtards de ces différentes liaisons, au point d'avoir aménagé une cour de ses enfants au sein de sa propre cour [RIAUD, 2011].

Hypothèses de recherches

Selon Mme Evelyne Peyre du musée de l'Homme, pour identifier formellement, ou non, ce crâne, il conviendrait de réunir un collège d'une dizaine d'anthropologues pour aboutir à une identification plus formelle, en comparant leurs résultats. Pourquoi, de plus, alors qu'on connaît la mère d'Henri IV, toujours selon Mme Peyre qui a travaillé dessus longtemps, ne pas établir, chez elle, de prélèvements d'ADN et ne pas comparer avec celui du présumé crâne ? Enfin, l'étude des bosses d'un crâne, surtout à cette époque, où les combats étaient fréquents, peut être révélatrice. En étudiant les textes relatant la vie d'Henri IV, peut-être y a-t-il moyen d'avoir des connaissances plus précises sur d'éventuels traumatismes survenus sur la tête d'Henri IV au cours de ses chevauchées guerrières ? Cette étude topographique permettrait d'effectuer un relevé des traumatismes éventuels archivés et, ensuite, une comparaison avec ceux sur le crâne supposé d'Henri IV, afin d'avoir, une bonne fois pour toute, une certitude [PEYRE, 2013].

Conclusion

Cette identification a été présentée comme « *formelle* », à partir de preuves dites « *incontestables* », le tout à grand renfort médiatique. En définitive, en aucun cas, on ne peut parler de preuves, tout au plus de faisceau de présomptions ou d'éléments de preuve, tous discutables par ailleurs. Par conséquent, on ne peut en aucun cas parler d'identification « *formelle* » à 100%, ou plus récemment, selon Philippe Charlier et Stéphane Gabet, « *supérieure à 99,99%* ». Le doute subsiste. Le terme « *identification* » me semble par ailleurs inapproprié. Il convient donc d'appréhender le sujet avec la plus grande circonspection, d'autant plus que de nombreux auteurs considèrent que ce crâne est celui « *d'une momie naturelle* [DELORME, 23/04/2013 ; DELORME, juin 2013] ». Toutefois, si on ne peut affirmer avec une certitude absolue qu'il s'agit bien du crâne d'Henri IV, on ne peut pas attester non plus que ce n'est pas le sien. Enfin, il conviendrait de poursuivre les investigations plus avant, d'autant plus que d'autres pistes de recherches semblent exister, qui pourraient donner des résultats réellement probants.

Bibliographie :

- ANONYME (2012) — « La caisse d'ossements royaux d'Alexandre Lenoir », in *L'Histoire*, www.histoire.presse.fr.
- ARCHIVES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES (sans date) — B63 ; B2398, 2452, 2456, 2458 ; B2537, Basses-Pyrénées.
- BABELON J.-P. (1982) — *Henri IV*, Fayard (éd.), Paris.
- BEAUTHIER J.-P. (2008) — *Traité de médecine légale*, Éditions de Boeck Université, Bruxelles.
- CHARLIER P. & AL. (2010) — « Multidisciplinary medical identification of a French king's head (Henri IV) », in *British Medical Journal*, 341: c6805.
- CHARLIER P. & AL. (2011) — « La tête momifiée d'Henri IV. Une identification médico-légale », in *La Revue du praticien*, vol. 60, pp. 1474-1477.
- CHARLIER P. & GABET S. (2013) — *Henri IV, l'énigme du roi sans tête*, Vuibert (éd.), Paris.
- CHARLIER P. & AL. (2013) — « Genetic comparison of the head of Henri IV and the presumptive blood from Louis XVI (both Kings of France) », in *Forensic Science International*, Vol. 226, Issue 1, pp. 38-40.
- DE L'ESTOILE P. (1741) — *Journal du règne de Henry IV, Roi de France et de Navarre*, La Haye.
- DELORME P. (23/04/2013) — *La mauvaise tête de Henri IV, contre-enquête sur une prétendue découverte*, communication personnelle.
- DELORME P. (juin 2013) — *La mauvaise tête de Henri IV, contre-enquête sur une prétendue découverte*, Frédéric Aimard & Yves Briend (éd.), Paris.
- DUVAL G. (1841-1842) — *Souvenirs de la Terreur de 1788 à 1793*, Werdet, Paris.
- GUILLEMEAU J. (1612) — *Les Œuvres de chirurgie de Jacques Guillemeau, chirurgien ordinaire du roy et jure à Paris. Avec les portraits et figures de toutes les parties du corps humain, & des instruments nécessaires au chirurgien. Augmentées, et mises en un : et enrichies de plusieurs traictez, pris des*

leçons de Me Germain Courtin, docteur en médecine, chez Nicolas Buon, au Mont Saint Hilaire, à l'Image Saint Claude, Paris.

HÉROARD J. (1989) — *Journal de Jean Héroard*, Fayard (éd.), Paris, (réédition du journal de 1601-1628).

LENOIR A. (1803) — *Musée des monuments français: histoire de la peinture sur verre, et description des vitraux anciens et modernes, pour servir à l'histoire de l'art, relativement à la France; ornée de gravures, et notamment de celles de la fable de Cupidon et Psyché, d'après les dessins de Raphael*, Imprimerie de Guilleminet, Paris.

MALGAIGNE J.-F. (1841) — *Œuvres complètes d'Ambroise Paré revues et collationnées sur toutes les éditions avec les variantes [...]*, tome III, J.-B. Baillière, Paris.

PEYRE E. (2013) — Propos recueillis à la journée du Congrès de la Société internationale de biométrie humaine du 04/07/2013, Paris.

PIGRAY P. (1612) — *Epitome præceptorum medicinæ chirurgiæ*, Regis Chiriatro, & Scholæ Parisiensis Decanoremiorum expositione.

RIAUD X. (2011) — *Chroniques odontologiques des rois de France et de la dynastie napoléonienne*, L'Harmattan (éd.), Collection Médecine à travers les siècles, Paris.